

5ème édition du Fonds « La Francophonie avec Elles »

CONTEXTE

Les quatre premières éditions du Fonds « La Francophonie avec Elles » ont confirmé, par leurs résultats concrets, la pertinence ainsi que l'utilité de ce dispositif. En apportant un soutien à 254 projets, le Fonds a eu un impact significatif sur la vie de près de 57 000 filles et femmes, réparties dans plus de 34 pays au sein de l'espace francophone.

Initialement créé pour apporter un soutien aux femmes pendant la crise sanitaire du Covid-19, la 124e session du Conseil permanent de la Francophonie a recentré le mandat du Fonds sur l'autonomisation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) poursuit ainsi son engagement en faveur de l'émancipation socio-économique des filles et des femmes, dans le but de réussir l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et la promotion d'une croissance inclusive.

OBJECTIFS

Le Fonds « La Francophonie avec Elles » a pour objectif de renforcer l'autonomisation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité dans une perspective de développement durable.

Les objectifs spécifiques du Fonds sont :

- d'améliorer la participation et l'inclusion des femmes à la vie économique et sociale ;
- d'améliorer l'accès des femmes aux formations professionnelles ;
- de soutenir les femmes en vue du développement d'activités génératrices de revenus et faciliter leur accès aux opportunités économiques.

Pour cette 5e édition du Fonds « La Francophonie avec Elles », une attention particulière sera accordée aux projets ciblant l'employabilité et l'entrepreneuriat des femmes.

De plus, les propositions de projets émanant des petits pays insulaires sont vivement encouragées.

Des thématiques prioritaires sont définies par région afin de tenir compte des problématiques auxquelles sont confrontées les femmes et des contextes dans lesquels

elles évoluent. Ces thématiques constituent des orientations privilégiées à l'attention des organisations de la société civile et non des critères de l'éligibilité.

- Afrique de l'Ouest : formalisation des activités génératrices de revenus ;
- Afrique centrale : accès aux opportunités économiques dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage, de la pêche, de la valorisation et la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) notamment en faveur des femmes déplacées ;
- Afrique du Nord et le Moyen-Orient : renforcement de la participation des femmes y compris migrantes et réfugiées, au marché de l'emploi par le biais des formations professionnalisantes ;
- Asie Pacifique : accès aux formations professionnelles orientées vers l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat ;
- Caraïbes : renforcement de capacité entrepreneuriale des femmes et des filles dans les domaines de l'agriculture durable, de la sylviculture, de l'élevage et de la transformation des fruits et légumes ;
- Europe centrale et orientale : accès aux formations professionnelles vers la création d'activités génératrices de revenus (AGR) ou une insertion durable dans l'emploi ;
- Océan Indien et Djibouti : accès aux opportunités économiques dans les domaines de l'agriculture durable, de l'économie bleue, de l'artisanat et des services de proximité.

Le Fonds « La Francophonie avec Elles » soutient des actions de terrain menées par des organisations de la société civile francophone ancrées localement (associations, coopératives, ONG, etc.).

PUBLIC CIBLE

Les projets appuyés par le Fonds bénéficient majoritairement aux femmes, notamment celles en situation de pauvreté et de vulnérabilité, qui sont à l'intersection de plusieurs discriminations (jeunes femmes – 15-35 ans), femmes âgées, femmes migrantes et réfugiées, filles mères, mères célibataires, femmes vivant avec le VIH, femmes en situation de handicap, femmes issues de minorités sexuelles, etc.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

a. Critères d'éligibilité relatifs à l'organisation candidate

Pour être éligible, l'organisation candidate devra remplir les conditions suivantes :

- Être une organisation de la société civile (OSC) : (Sont considérées comme des OSC : les organisations non gouvernementales, les fondations, les associations à but humanitaire, les groupements d'intérêt économique, les coopératives, les instituts de recherche privés et les partenaires sociaux. Ne sont pas considérées comme des OSC les personnes physiques, les universités publiques, les entreprises et les collectivités territoriales) ;
- Être enregistrée et officiellement reconnue par les autorités d'un des [54 Etats et gouvernements membres de plein droit de l'OIF](#) depuis plus de deux ans ;
- Faire état d'une gouvernance fonctionnelle, transparente et démocratique (tenue régulière des réunions, assemblées générales et événements ou activités en lien avec son objet social ; existence d'un Conseil d'administration, possibilité d'acquérir des nouveaux membres ; et production des rapports réguliers sur ses activités et finances) ;
- Disposer de capacités financières annuelles supérieures ou égales au montant de la subvention sollicitée (Par exemple, une organisation de la société civile dont le budget annuel est de 50 000 euros ne pourra solliciter une subvention supérieure à 50 000 euros).

b. Critères d'éligibilité relatifs au projet

Pour être éligible, le projet devra remplir toutes les conditions suivantes :

- S'aligner sur l'objectif général du Fonds tout en visant au moins deux des trois objectifs spécifiques définis (voir plus haut) et proposer des activités répondant aux indicateurs du Fonds figurant dans le questionnaire ;
- Bénéficier principalement et directement aux femmes et jeunes femmes (les hommes peuvent toutefois être bénéficiaires d'actions de sensibilisation visant à en faire des acteurs de changement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes) ;
- Intégrer les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les étapes du projet, de l'état des lieux des besoins à la mise en œuvre des activités ;
- Être mis en œuvre sur le territoire d'un ou plusieurs des 54 Etats et gouvernements membres de plein droit de l'OIF ;
- Proposer un projet nouveau pour la structure. Aucune subvention ne sera attribuée à un projet en cours de mise en œuvre ;
- Avoir une durée totale de 36 mois comprenant 18 mois de mise en œuvre initiale, suivis d'un accompagnement continu pendant 18 mois après la fin des activités (qui permettra de s'assurer que les femmes bénéficiaires ont poursuivi leurs actions, qu'elles sont parvenues à trouver d'autres financements, etc.) ;

- Démarrer les activités du projet à partir de la signature du Protocole d'accord de subvention ;
- Solliciter une subvention exprimée en euros et comprise entre 15 000 et 100 000 euros représentant au maximum 80% du coût total du projet (Par exemple, si le budget global du projet est de 100 000 euros, il n'est pas possible de demander une subvention supérieure à 80 000 euros (100 000 euros x 80%).

Les activités du projet ne doivent pas servir des objectifs de propagande religieuse ou politique.

Chaque organisation ne pourra présenter que 2 candidatures au maximum.

L'examen de l'éligibilité de l'organisation candidate et du projet sera réalisé par l'OIF sur la base d'une grille d'éligibilité réalisée à partir des critères cités ci-dessus.

CRITERES DE SELECTION

Les candidatures éligibles seront départagées selon les critères suivants :

- L'organisation porteuse est implantée localement et est de taille et ressources modestes ;
- L'organisation porteuse dispose d'une expertise, d'une expérience et d'une plus-value au regard des objectifs du Fonds ;
- L'organisation porteuse s'appuie sur des organisations de la société civile partenaires et l'implication des pouvoirs publics locaux pour mettre en œuvre son projet ;
- Le projet apporte une réponse à un ou des besoins identifiés conjointement avec les bénéficiaires. Il est pertinent et adapté au contexte local ;
- Le projet s'adresse prioritairement aux femmes, jeunes femmes et filles (15-35 ans) en situation de pauvreté et de vulnérabilité ;
- Le projet est mis en œuvre dans le respect du multilinguisme. L'usage du français est encouragé de même que celui des langues locales pour une bonne mise en œuvre du projet ;
- Les activités du projet prennent en compte les externalités négatives qui pourraient entraver la participation des femmes bénéficiaires (garde d'enfants, prise en charge des transports, etc.) ;
- Le projet prend en compte de manière transversale la lutte contre les changements climatiques ;
- Le projet propose des objectifs à court et moyen termes clairs ainsi que des indicateurs de résultat et d'impact à la fois quantitatifs et mesurables ;
- Le projet décrit une stratégie de pérennisation assurant la durabilité des actions et de ses résultats à l'issue du soutien financier de l'OIF ;

- Le projet présente un caractère innovant (par exemple, cible un secteur d'activité où les femmes sont moins présentes comme les métiers du sport, les sciences) ;
- Le projet décrit clairement les actions de communication qui seront déployées auprès des bénéficiaires, des partenaires et du grand public pour valoriser le soutien de l'OIF.

La notation des projets éligibles sera réalisée par l'équipe opérationnelle du Fonds.

MODALITÉS DU SOUTIEN PROPOSÉ

a. Subvention

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une subvention qui sera versée en deux tranches. La première tranche, représentant 80% du montant total de la subvention, sera octroyée à la signature du protocole d'accord de subvention. La seconde tranche, représentant les 20% restants, sera octroyée à la remise des pièces justificatives vérifiées et acceptées par l'OIF (rapport d'exécution technique, rapport financier, factures, etc.) à l'issue de la mise en œuvre du projet. Toute absence de valorisation du soutien de l'OIF pourra entraîner la réduction voire le remboursement de la subvention.

La demande de subvention doit respecter plusieurs règles :

- La subvention sollicitée ne doit pas être supérieure aux capacités financières annuelles de l'organisation demandeuse, c'est-à-dire au budget géré par l'organisation en 2023 ;
- La subvention sollicitée doit être exprimée en euros et être comprise entre 15 000 euros minimum et 100 000 euros maximum (voir page 3) ;
- La subvention demandée à l'OIF ne doit pas représenter plus de 80% du coût total du projet. Les 20% restants devront être apportés par une/des subvention(s) et/ou par les contributions propres de l'organisation (valorisation de l'expertise, patrimoine matériel/immatériel, bénévoles, etc.) (voir page 3) ;
- Les frais de fonctionnement ne peuvent pas dépasser 20% du coût total du projet. Ces frais comprennent les dépenses liées au fonctionnement du siège de l'organisation (loyer, factures d'électricité/d'eau, frais de connexion à internet, frais bancaires, etc.) ainsi que les dépenses liées au personnel (salaires des chargé.es de projet, comptables, chargé.es de suivi-évaluation, etc.). Ne sont, en revanche, pas considérés comme des frais de fonctionnement l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre du projet (salaires des animateur.trices et formateur.trices, fournitures des formations, micro-crédits, kits, frais de communication, etc.).

- Le budget doit consacrer entre 5% et 7% des dépenses aux actions de visibilité (création d'affiches, rédaction d'articles, diffusion sur les réseaux sociaux, réalisation de vidéos promotionnelles, participation à des événements médiatiques, rassemblement communautaire, journée du 8 mars, etc.) et prévoir entre 15% et 20% des dépenses liées à l'activité de suivi et d'évaluation de l'initiative (compilation des indicateurs de résultats, suivi des femmes formées et intégrées dans l'emploi, etc.).

Le Comité de gestion se réserve le droit de solliciter des ajustements aux projets conformément aux priorités du Fonds, ainsi que de modifier le montant de la subvention accordée.

b. Appui-conseils et suivi par les Représentations extérieures de l'OIF

L'OIF dispose de 13 Représentations extérieures pour l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord, les Amériques, l'Asie et le Pacifique, les Caraïbes, l'Europe centrale et orientale, le Moyen-Orient, et l'océan Indien. Les organisations de la société civile sélectionnées bénéficieront d'appui-conseils et d'un suivi par la Représentation extérieure de l'OIF chargée de la couverture du territoire sur lequel le projet est mis en œuvre.

Pour l'Afrique centrale : repac@francophonie.org

Pour l'Afrique de l'Ouest : repao@francophonie.org

Pour l'Afrique du Nord : repan@francophonie.org

Pour les Amériques : repam@francophonie.org

Pour Djibouti : agents.rpua@francophonie.org

Pour l'Europe centrale et orientale : repeco@francophonie.org

Pour l'océan Indien : repoi@francophonie.org

Pour la zone Asie-Pacifique : repap@francophonie.org

Pour le Moyen-Orient : repmo@francophonie.org

Pour les Caraïbes: brecal@francophonie.org

c. Suivi-évaluation

Les organisations de la société civile lauréates du Fonds « La Francophonie avec Elles » bénéficieront d'un accès à une plateforme de suivi-évaluation en ligne. Elles s'engagent à compléter trimestriellement les indicateurs préalablement définis afin d'indiquer l'état d'avancement de la mise en œuvre de leur projet au regard des objectifs du Fonds.

COMMENT CANDIDATER ?

Les candidatures devront être soumises directement en ligne avant le 31 mai 2024 à 23h59 (heure de Paris).

Pour candidater, il te suffit de remplir le formulaire en cliquant sur l'onglet "*Soumettre un projet* " en haut de la page.

Le dossier devra être composé des documents suivants :

- a. Récépissé de reconnaissance légale de l'organisation par les autorités d'un Etat ou d'un gouvernement mentionnant la date de création de l'association ;
- b. Rapport d'activités annuel et financier faisant état des missions et du fonctionnement de l'association (présentation du conseil d'administration, nombre de personnels travaillant dans l'association, membres actifs, etc.), de de l'ensemble des activités mises en œuvre ainsi que des ressources (notamment financières) et dépenses de l'organisation en 2023 ;
- c. Budget prévisionnel détaillé présentant les dépenses et les ressources du projet à l'équilibre (total des dépenses = total des ressources) ;
- d. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des activités.

Les questions peuvent être adressées à l'équipe de gestion opérationnelle du Fonds « La Francophonie avec Elles » à l'adresse courriel : aap-fff@francophonie.org

Toute candidature adressée à cette adresse courriel ne sera pas prise en compte.

Le Guide pour monter un projet dans le cadre de la cinquième édition du Fonds « La Francophonie avec Elles » et du budget prévisionnel sont disponibles au lien suivant : <https://partage.francophonie.org/public/docressourcesfae>

FORMULAIRE DE CANDIDATURE 5^e édition du Fonds « La Francophonie avec Elles »
--

CONTEXTE

NOM DU FORMULAIRE : Candidature 5^e édition du Fonds « La Francophonie avec Elles »

Informations de la personne de contact

Prénom :

Nom :

Courriel pour la création et la connexion à la plateforme :

Autres courriels des membres de l'équipe à ajouter :

Étapes

A- PRESENTATION DE L'ORGANISATION

- 1- Nom complet de l'organisation porteuse du projet (exemple : Organisation internationale de la Francophonie) :
- 2- Acronyme de l'organisation porteuse du projet (Exemple : OIF) :
- 3- Adresse postale :
- 4- Pays du siège social :
- 5- Personne contact au sein de l'organisation
Nom :
Prénom :
- 6- Fonction de la personne contact au sein de l'organisation :
- 7- Coordonnées de la personne contact :
Courriel :
Téléphone :
- 8- L'organisation porteuse du projet est-elle accréditée auprès de la Francophonie (membre de la Conférence des OING) ? * (Cette question est posée à titre indicatif. Toutes les organisations de la société civile, même celles qui ne sont pas accréditées, sont éligibles à cet appel à projets).
Oui Non
- 9- L'organisation porteuse du projet a-t-elle déjà été lauréate du Fonds "La Francophonie avec Elles" ? * Oui Non si oui, quelle année ? Choisissez un élément.

2020

2021

2022

2023

10- Récépissé de reconnaissance légale

Le récépissé de reconnaissance légale est le document par lequel les autorités de votre Etat ou gouvernement atteste reconnaître l'existence légale de votre organisation. Ne sont pas recevables : les statuts de l'association, le dépôt de demande de reconnaissance légale.

11- Rapport d'activités annuel de 2023 (ou à défaut de 2022)

Le rapport d'activités doit faire état de l'ensemble des activités conduites sur une année entière. Ne sont pas recevables : les rapports d'exécution technique d'un projet, les rapports d'activités annuels de 2021 et des années antérieures.

12- Rapport financier annuel de 2023 (ou à défaut de 2022)

Le rapport d'activités doit faire état de l'ensemble des activités conduites sur une année entière. Ne sont pas recevables : les rapports d'exécution technique d'un projet, les rapports d'activités annuels de 2021 et des années antérieures.

B- PRESENTATION DU PROJET

13- Nom du projet :

14- Localité(s) de mise en œuvre du projet :

15- Pays de mise en œuvre du projet :

16- Durée de mise en œuvre du projet (en mois) :

Avoir une durée totale de mise en œuvre de 36 mois comprenant 18 mois de mise en œuvre initiale et d'un accompagnement et suivi continu pendant 18 mois après la fin des activités.

17- Montant de la subvention sollicitée (en euros) :

La subvention renseignée ici doit correspondre à celle apparaissant dans le budget prévisionnel. La subvention sollicitée doit représenter 80% maximum du coût total du projet. Par exemple, si le total des dépenses du projet est de 100 000 euros, alors la subvention sollicitée devra être égale ou inférieure à 80 000 euros (100 000 euros x 80%).

18- Résumé du projet :

Récapituler de manière concise les objectifs du projet, les bénéficiaires et les activités qui seront mises en œuvre.

19- Contexte :

Développer le lien entre votre projet et le contexte de mise en œuvre au regard des besoins identifiés sur le terrain.

20- Etat des lieux des besoins :

Décrire le contexte du(des) lieu(x) de mise en œuvre du projet. Insister sur les problématiques rencontrées par les femmes. Analyser, de manière plus spécifique, les principaux obstacles (sociaux, fiscaux, réglementaires, technologiques, financiers, écologiques, institutionnels, etc.) auxquels font face les femmes dans la zone d'intervention du projet. Expliquer de quelle manière l'identification des besoins a été réalisée en concertation avec les bénéficiaires du projet.

21- Le projet sera-t-il mis en œuvre avec l'appui d'organisations de la société civile partenaires ?

Oui Non

22- Présenter la ou les organisation(s) de la société civile partenaire(s) et leur rôle dans la mise en œuvre du projet :

Il n'est pas nécessaire de joindre à ce stade une preuve du partenariat (contrat de partenariat, lettre, etc.). Celle-ci sera par contre demandée à votre organisation dans le cas où elle serait sélectionnée.

23- Le projet sera-t-il mis en œuvre avec l'appui des pouvoirs publics ?

Oui Non

24- Présenter la ou les autorité(s) concerné(es) et leur rôle dans la mise en œuvre du projet :

Il n'est pas nécessaire de joindre à ce stade une preuve du partenariat (contrat de partenariat, lettre, etc.). Celle-ci sera par contre demandée à votre organisation dans le cas où elle serait sélectionnée.

25- Description et justification du projet :

Décrire globalement le projet. Indiquer de quelle manière le projet répond aux besoins identifiés avec les bénéficiaires et s'inscrit dans le contexte local.

26- De quelle manière le projet s'inscrit-il dans les politiques nationales voire régionales en matière d'égalité femmes-hommes ?

27- En quoi le projet répond-il à la thématique régionale proposée ?

28- Quelles sont les secteurs d'activité du projet ?

(Liste déroulante permettant de choisir jusqu'à deux secteurs au maximum)

- **Agriculture, agroalimentaire et pêche** : par exemple, promotion des pratiques agricoles durables, de l'agroalimentaire et soutien à la commercialisation des produits locaux par les femmes dans les zones rurales.
- **Industrie** : par exemple, encouragement de l'entrepreneuriat féminin dans les petites industries, l'exploitation minière artisanale et les métiers artisanaux
- **Énergie et lutte contre le changement climatique** : par exemple, Développement de solutions énergétiques décentralisées, adaptées aux communautés locales, avec une formation professionnelle spécifique pour les femmes, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique et aboutissant à une insertion effective dans l'emploi.
- **Commerce et artisanat** : par exemple, soutien au commerce local pour stimuler les économies régionales, renforcer les capacités financières et promouvoir le tourisme écologique et communautaire dirigé par les femmes, dans les zones rurales.
- **Technologies de l'information et de la communication** : par exemple, expansion de l'accès à Internet et formation aux compétences numériques pour encourager l'entrepreneuriat féminin dans les services en ligne, le commerce électronique, et la communication digitale, favorisant ainsi leur insertion effective dans l'emploi, leur engagement et leur visibilité dans l'économie numérique.
- **Recherche et innovation**: par exemple, soutien à la mobilisation communautaire pour résoudre les défis locaux favorisant ainsi le développement de solutions innovantes pour les populations des zones les plus reculées, afin de garantir un accès équitable aux services de base et une insertion effective des femmes bénéficiaires dans l'emploi.
- **Accès aux financements et entrepreneuriat féminin** : par exemple, promotion de l'accès simplifié aux microcrédits, aux coopératives et aux assurances pour encourager l'entrepreneuriat féminin, renforçant ainsi la stabilité financière des femmes et leur résilience aux chocs économiques.
- **Autre** :

29- Marqueur genre du comité d'aide au développement de l'OCDE.

Indiquer le marqueur genre du projet. Plus d'informations sur les marqueurs genre du comité d'aide au développement de l'OCDE : <https://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/dac-gender-equality-marker.htm>

30- Expliquer pourquoi le projet s'inscrit dans le marqueur genre 0, 1 ou 2 du comité d'aide au développement de l'OCDE.

Bénéficiaires

Les **bénéficiaires directs** sont les personnes qui sont directement impliquées dans le projet et qui en bénéficient.

Les **bénéficiaires indirects** sont les personnes qui ne sont pas directement liées au projet, mais qui en bénéficieront quand même. Il peut s'agir d'autres membres de la communauté ou de la région ou de membres de la famille des participants.

Par exemple, dans le cadre d'un projet qui a pour objectif de renforcer l'autonomisation économique de 20 femmes par le lancement d'une activité génératrice de revenus dans le domaine de la couture aura pour bénéficiaires directes les 20 femmes et aura pour bénéficiaires indirects les familles de ces 20 femmes qui profiteront de la hausse des revenus.

31- Qui sont les personnes qui bénéficieront directement du projet ? (question à choix multiple liste déroulante)

Femmes âgées

Femmes migrantes et réfugiées

Mères célibataires

Femmes vivant avec le VIH

Femmes en situation de rue

Femmes en situation de handicap

Femmes issues de minorités sexuelles et de genre

Autre

32- Combien de personnes bénéficieront directement du projet ?

33- Qui sont les personnes qui bénéficieront indirectement du projet ?

34- Combien de personnes bénéficieront indirectement du projet ?

Le nombre de bénéficiaires indirects doit être estimé. Cette estimation doit être réaliste.

35- Quel est l'objectif global de votre projet ?

L'objectif global est la modification qu'apportera votre projet à la situation initiale c'est à dire à la (aux) problématique(s) identifiée(s) dans l'état des lieux des besoins.

36- Quels sont les objectifs spécifiques de votre projet ? (Entre deux et trois, pas plus)

37- Quels sont les résultats attendus de votre projet ?

Les résultats sont les réalisations qui vont permettre d'atteindre les objectifs spécifiques, entre deux et trois, pas plus.

38- Quelles activités seront mises en place pour atteindre ces résultats ?

Les activités sont les actions qui vont être mises en place pour atteindre les résultats.

39- Quels mécanismes seront mis en place afin de limiter les externalités négatives ou contraintes qui pourraient entraver la participation des femmes aux activités?

Par exemple, la garde des enfants, les réticences des conjoints, l'éloignement du domicile vis à vis du lieu du projet, les coûts liés aux transports du domicile jusqu'au lieu du projet, etc.

40- Comment sera organisé la mise en œuvre du projet ?

Comment sera piloté le projet ? Comment et avec qui seront réalisées les activités ? Quelles seront les procédures de suivi-évaluation mises en place ?

41- Pourquoi le projet est viable et durable ?

Pourquoi le projet est-il viable c'est à dire réaliste et faisable ? Quels sont les facteurs qui garantissent la durabilité du projet c'est à dire la pérennité des résultats obtenus à l'issue du soutien de l'OIF ?

42- Indicateurs de suivi du Fonds « La Francophonie avec Elles »

Indiquez une valeur cible, c'est à dire la valeur que vous envisagez atteindre dans le cadre du projet, pour chaque indicateur du Fonds "La Francophonie avec Elles". Si votre projet n'est pas concerné par un ou plusieurs des indicateurs, renseignez la valeur "0". Renseigner selon la spécificité du projet.

- **Nombre d'actions de renforcement de capacités aux droits des femmes, à l'égalité femmes-hommes et aux opportunités entrepreneuriales en faveur des femmes**
Moyens de vérification (exemple : photos/vidéos des événements, témoignages des participants, etc.) :
- **Nombre de femmes bénéficiaires (à partir de 18 ans) de formations professionnelles**
Moyens de vérification (Registres de présence aux formations, certificats de participation, témoignages des bénéficiaires, rapports d'évaluation des formations, etc.)
- **Nombre de jeunes femmes (15-18 ans) bénéficiaires de formations professionnelles**
Moyens de vérification (exemple : Registres de présence aux formations, certificats de participation, témoignages des bénéficiaires, rapports d'évaluation des formations, etc.) :
- **Nombre d'ateliers et/ou sessions de formations**
Moyens de vérification (exemple : Registres de présence aux formations, certificats de participation, témoignages des bénéficiaires, rapports d'évaluation des formations, etc.) :
- **Nombre de femmes formées en compétences techniques**
Moyens de vérification (exemple : Registres de présence aux formations, certificats de participation, témoignages des bénéficiaires, rapports d'évaluation des formations, etc.) :
- **Nombre d'ateliers et/ou de sessions de formations techniques mis en place**
Moyens de vérification (exemple : Registres de présence aux formations, certificats de participation, témoignages des bénéficiaires, rapports d'évaluation des formations, etc.) :
- **Nombre d'activités génératrices de revenus créées**
Moyens de vérification (exemple : Registres de création d'entreprises ou d'initiatives, rapports d'évaluation des projets, témoignages des bénéficiaires, relevés financiers des nouvelles activités, etc.) :
- **Nombre d'activités génératrices de revenus formalisées**
Moyens de vérification (exemple : Registres d'enregistrement officiel des entreprises, certificats de formalisation, rapports des autorités locales ou nationales, contrats commerciaux formels, etc.) :
- **Nombre de femmes formées aux instruments financiers à leur disposition**

Moyens de vérification (exemple : Liste de présence, questionnaires pré et post-formation évaluant les connaissances acquises, attestations de participation, rapports d'évaluation des formations, etc.) :

- **Nombre d'activités génératrices de revenus de femmes financées dans le cadre du projet**

Moyens de vérification (exemple : copies ou reçus de paiement pour les dépenses liées aux activités financées, etc.) :

- **Nombre de femmes âgées de 19 à 34 ans suivant une formation professionnelle**

Moyens de vérification (exemple : liste de présence aux formations, certificats de formation délivrés aux participantes, rapports d'évaluation des formations) :

- **Nombre de femmes âgées de 35 à 44 ans suivant une formation professionnelle**

Moyens de vérification (exemple : liste de présence aux formations, certificats de formation délivrés aux participantes, rapports d'évaluation des formations) :

- **Nombre de femmes âgées de 45 à 59 ans suivant une formation professionnelle**

Moyens de vérification (exemple : Régistre de présence aux formations, certificats de formation délivrés aux participantes, rapports d'évaluation des formations) :

- **Nombre de femmes âgées de 60 ans et plus suivant une formation professionnelle**

Moyens de vérification (exemple : Régistre de présence aux formations, certificats de formation délivrés aux participantes, rapports d'évaluation des formations) :

- **Nombre de femmes insérées dans l'emploi suite à une formation professionnelle**

(exemple : nombre de femmes ayant créé leur AGR ou leur entreprise suite à la formation, nombre de femmes occupant un emploi pérenne à l'issue de la formation) :

- **Nombre de femmes appartenant aux groupes marginalisés (femmes en situation de handicap, en situation de rue, vivant avec le VIH/sida, migrantes et réfugiées, issues de minorités religieuses et ethniques ou de minorités sexuelles et de genre, etc.)**

Moyens de vérification (exemple : données recueillies lors d'entretiens individuels ou de groupes focus avec les participantes, attestations ou certificats d'appartenance à des groupes spécifiques, etc.) :

- **Nombre de femmes accompagnées dans la création ou le renforcement de leur activité génératrice de revenus (AGR)**

Moyens de vérification (exemple : Rapports d'accompagnement individuel, évaluations des progrès réalisés dans le développement des AGR, etc.) :

- **Nombre de femmes accompagnées pour rejoindre le secteur formel**

Moyens de vérification (exemple : Fiches individuelles d'accompagnement, rapports d'évolution des projets AGR, etc.) :

- **Nombre de partenariats mis en place (organisations de la société civile/ autorités/ entreprises/ institutions de microfinances/ etc.)**

Moyens de vérification (exemple : accord de partenariat, actions conjointes menées, etc.) :

43- Nombre de femmes sensibilisées à l'usage du numérique

Moyens de vérification : (exemple : questionnaires pré- et post-formation sur les connaissances en numérique, registres de présence aux ateliers de sensibilisation, rapports d'évaluation des sessions de sensibilisation) :

44- Nombre d'actions de sensibilisation aux enjeux de genre, inclusives des hommes et des leaders locaux

Moyens de vérification (exemple : photos/vidéos des événements, témoignages des participants, etc.)

45- Quels sont les risques liés au projet et quelles sont les mesures qui seront mises en place pour éviter ou limiter ces risques ?

Description du risque	Probabilité (forte, moyenne ou faible)	Impact (sévère, modéré, négligeable)	Mesure(s) envisagées
Risque 1			
Risque 2			
Risque 3			
Risque 4			

DOCUMENTS

46- Modèle de budget prévisionnel disponible au lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1Pa001oLr5rsNI3SOxTfwj34yajs6T4tb?usp=sharing>

47- Calendrier prévisionnel